

Un changement nécessaire...

Le droit fédéral impose de nouvelles règles de financement, obligatoires, aux caisses publiques du 2^{ème} pilier (LPP)

La CIA, Caisse de prévoyance de l'instruction publique et de l'administration cantonale

La CEH, Caisse de prévoyance des établissements hospitaliers

sont obligatoirement concernées

La loi soumise à votation le 3 mars répond aux contraintes du nouveau droit fédéral

...dans un calendrier très serré

Une solution doit exister avant le 1^{er} janvier 2014

Un « OUI » le 3 mars laissera 10 mois à l'administration de la CIA et de la CEH pour finaliser le basculement dans la nouvelle caisse

Tout report serait problématique pour les 60'000 assuré-e-s concerné-e-s

Un financement partagé...

...prenant en compte le nombre d'actives et d'actifs et de pensionné-e-s dans les caisses et
...l'allongement de l'espérance de vie

...6,3 milliards répartis sur 40 ans, conformément aux possibilités prévues par le droit fédéral

Salarié-e-s, Etat et employeurs affiliés participent au financement supplémentaire nécessaire :

- 55% à charge des assuré-e-s
- 45% à charge des employeurs

Un « OUI » le 3 mars consolidera le financement des caisses en conformité avec les exigences fédérales

Une caisse dans l'intérêt de toutes et tous

Une prévoyance correcte pour un service public de qualité :

- retraites définies en pourcentage du dernier salaire assuré
- cotisation ordinaire 2/3 employeur – 1/3 assuré-e-s
- mesures transitoires pour le basculement de la CIA et de la CEH dans la nouvelle caisse
- prise en compte de la pénibilité physique du travail avec possibilité de partir à 61 ans sans pénalité. 8'000 personnes sont concernées, essentiellement dans les professions de la santé

Les baisses de prestations du nouveau plan d'assurance prennent en compte les catégories de personnel les plus exposées en préservant davantage les retraites

- des bas salaires
- de celles et ceux qui, par exemple, ont des horaires irréguliers, travaillent de nuit ou portent des patients alités

Un « OUI » le 3 mars fera de la CPEG une caisse de prévoyance correcte à l'échelle suisse

Si la loi était refusée le 3 mars

Un refus de la loi provoquerait à coup sûr la suppression du système de financement en capitalisation partielle ...

- globalement moins coûteux
- moins exposé aux sauts de la bourse
- moins sensible à l'inflation

Les solutions alternatives seraient...

- plus coûteuses pour l'Etat, les contribuables et les assuré-e-s en cas de recapitalisation intégrale des caisses
- plus mauvaises pour les assuré-e-s dans tous les cas

Si le OUI l'emporte

Dépenses évitées:

- 11 milliards pour la capitalisation intégrale des deux caisses
- 7-8 milliards en cas de liquidation forcée des caisses

Comité unitaire OUI à la CPEG :

ADP-EPM (association des pensionnés des établissements publics médicaux)

AGEEP (association genevoise des employé-e-s des écoles professionnelles)

AMPIA (association des membres pensionnés de la CIA – www.ampia.ch)

APC – GE (association du personnel de la Confédération – Genève)

CARTEL intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné (www.cartel-ge.ch)

DAL (défense des Aînés, des Locataires de l'Emploi et du Social)

La Gauche Genève

LES VERTS (www.verts-ge.ch)

PSG (Parti socialiste genevois – www.ps-ge.ch)

SIT (syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs – www.sit-syndicat.ch)

SPG (Société pédagogique genevoise – www.spg-syndicat.ch)

SYNA (syndicat interprofessionnel – www.syna.ch/regions/geneve)

etc.

Pour protéger les retraites de demain



mettons les caisses en commun

OUI à la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
le 3 mars 2013

Comité unitaire

« OUI à la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève »

Cartel intersyndical – case postale 1765 - 1227 Carouge - www.cartel-ge.ch

CCP 12-10549-7 mention comité unitaire CPEG